

**ARRÊTÉ DE VOIRIE**  
**Portant permission de voirie**  
**le 14 Décembre 2021, D13 Rue des Forges**  
**à Balleroy commune déléguée de Balleroy sur Drôme**

**Le Maire De Balleroy-sur-Drôme,**

- VU la demande en date du 26 novembre 2021 par laquelle M. ANCELLE Antoine, entreprise SATO ZI du Martray, rue de l'industrie 14730 GIBERVILLE demande l'**autorisation de réaliser des travaux électrique au niveau de la D13- rue des Forges.**
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
- VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2213-6 ;
- VU le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques et notamment l'article L3111.1 ;
- VU le Code de la Voirie Routière ;
- VU le Code de la Route notamment l'article L411-1

**ARRÊTE**

**Article 1 - Autorisation**

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public comme énoncé dans sa demande :

**Réservation d'emplacement, au niveau D13- rue des Forges le 14 décembre 2021**  
à charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants.

**Article 2 - Prescriptions techniques particulières**

**Stationnement**

Le stationnement à ce niveau sera interdit aux véhicules légers ainsi qu'aux poids-lourds le temps des travaux.

**Article 3 - Sécurité et signalisation de chantier**

Le bénéficiaire devra signaler son chantier conformément aux dispositions.

**Article 4 - Responsabilité**

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée. Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers.

**Article 5 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :**

Le pétitionnaire

Monsieur le Chef de brigade de Gendarmerie de BALLEROY-SUR-DRÔME

L'Agence Routière de Bayeux

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à Balleroy-sur-Drôme,

Le 26 novembre 2021.

L'adjoint au Maire,  
Christophe DUPONT

